

**PRÉFECTURE DE LA VIENNE**  
**Direction de la Coordination des Politiques Publiques**  
**et de l'Appui Territorial**

**Bureau de l'Environnement**

**AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC**  
**PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**

**INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION**  
**DE L'ENVIRONNEMENT**

Par arrêté préfectoral n°2023-DCPPAT/BE-017 en date du 24 janvier 2023, une participation du public par voie électronique est ouverte pendant 33 jours **du lundi 20 février 2023 à 9h au vendredi 24 mars 2023 à 17h00** sur la demande de modifications des conditions d'exploitation d'une carrière à ciel ouvert située aux lieux-dits « Champs du Puits des Vallées » et « Champs de la Quallère » à Tercé par la Société Carrières de la Vienne, activité figurant à la nomenclature des Installations Classées.

Ce dossier a été dispensé d'évaluation environnementale à l'issue d'un examen au cas par cas en application de l'article R.122-3 du code de l'environnement par arrêté préfectoral n°2022-DCPPAT/BE-088 en date du 05 mai 2022.

Pendant la durée de la participation du public, le dossier sera consultable sur le site internet de la préfecture de la Vienne à l'adresse suivante :

<https://www.vienne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Participation-du-public-par-voie-electronique/Carrieres-de-la-Vienne-Tercé>

Toute personne peut demander à consulter le dossier sur support papier. Cette demande est présentée au plus tard le 20 mars 2023, à la préfecture de la Vienne, DCPPAT, bureau de l'environnement, 7 Place Aristide Briand, 86000 POITIERS. Les documents seront mis à disposition du demandeur aux lieu et heure qui lui seront indiqués au moment de sa demande.

Pendant la durée de la participation du public, des observations et propositions pourront être déposées par voie électronique à l'adresse suivante : [pref-enquetes-publiques@vienne.gouv.fr](mailto:pref-enquetes-publiques@vienne.gouv.fr)

Au plus tard à la date de publication de la décision prise par le préfet de la Vienne seront publiés sur le site internet de la Vienne la synthèse des observations et propositions déposées par voie électronique.

A l'issue de la procédure d'instruction, le préfet de la Vienne pourra accorder ou refuser la demande de modification des conditions d'exploitation présentée par la société Carrières de la Vienne.

Toute information concernant ce dossier pourra être demandée à :

Monsieur BEAUVALLET Franck, Directeur  
Société CARRIERES DE LA VIENNE  
Lieu-dit « Les Fontenelles »  
86800 JARDRES  
Tél : 05 49 44 99 21  
[carrieres-de-la-vienne@wanadoo.fr](mailto:carrieres-de-la-vienne@wanadoo.fr)